

HÉBERGEMENT TEMPORAIRE CHEZ L'HABITANT

# UN SAISONNIER BAULOIS, JE L'ACCUEILLE CHEZ MOI !



©2023 Ville de La Baule-Escoublac - Illustration: Icone Bestlay - Freepik

**Je propose une chambre à louer**  
au 02 51 75 75 26 - [commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

VILLE DE  
*La Baule*  
ESCOUBLAC

Avec le soutien opérationnel de



**Association Presqu'île  
Habitat Jeunes**  
Activateur de réseaux



@VilleLaBaule

**labaule.fr**

#VivreAuPaysDesVacances

# HÉBERGEMENT TEMPORAIRE DES TRAVAILLEURS SAISONNIERS

*Chaque année, durant la haute saison, la demande de logements est extrêmement élevée. Les travailleurs saisonniers ont donc des difficultés à se loger et, par conséquent, nos commerçants à en recruter. Pour répondre à leur besoin en logement, la Ville de La Baule-Escoublac, avec le soutien opérationnel de l'APHJ\*, sollicite les résidents Baulois.*

## Des solutions concrètes pour les travailleurs et employeurs !

**Propriétaires, vous disposez d'une chambre, un studio ou un appartement meublé à louer ?**

Favorisez l'emploi local en soutenant les travailleurs saisonniers et les stagiaires en louant votre bien.

**Employeurs, vous êtes à la recherche d'un logement pour vos saisonniers ?**

Faites-vous connaître auprès du service du commerce de la Ville.

**Contact : 02 51 75 75 26**  
[commerce@mairie-labaule.fr](mailto:commerce@mairie-labaule.fr)

## La Ville de La Baule-Escoublac, en partenariat avec l'APHJ, facilite le dispositif :

- ▶ collecte des offres auprès des habitants susceptibles d'avoir une chambre à louer ;
- ▶ sélection de logements adaptés ;
- ▶ mise en relation avec le propriétaire.

## Avantages pour le propriétaire

- ▶ Un seul interlocuteur privilégié ;
- ▶ sélection des locataires en fonction de votre logement ;
- ▶ mise en relation avec la personne en recherche d'un logement ;
- ▶ accompagnement pour les démarches.

## SOLIDARITÉ



### \*APHJ: Association Presqu'île Habitat Jeunes

Créée en 2009 pour répondre aux besoins des jeunes en mobilité sur le territoire de la presqu'île guérandaise.

**Elle sécurise la contractualisation** entre l'hébergeur, le saisonnier et le professionnel.

Ses préconisations d'hébergement sont les suivantes :

- |   |  |  |
|---|--|--|
| ▶ Chambre d'un minimum de <b>9 m<sup>2</sup></b>                                  | ▶ Possibilité de <b>cuisiner</b> et de <b>conserver des aliments</b> | ▶ Accès <b>WC + salle de bain</b>  |
| ▶ <b>15€ par nuit</b> , dans la limite de 250€ par mois pour un travailleur seul. |  | ▶ <b>23€ par nuit</b> , dans la limite de 350€ par mois pour un couple ou deux colocataires. |